

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 4 MARS 2003**

L'an deux mille trois, le mardi 4 mars à 10 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DEYRES.

Etaient présents, outre le Président :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| - Mme Françoise DARTIGUE-PEYROU, | Maire de MONTFORT-EN-CHALOSSE, |
| - Mr Jean-Claude SESCOUSSE, | Maire de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, |
| - Mr François CAILLE, | Maire de DONZACQ, |
| - Mme Danielle MICHEL, | Maire de SAINT-PAUL-LES-DAX, |
| - Mr Henri DAUGA, | Maire d'AURICE, |
| - Mr Alain DUDON, | Maire de BISCARROSSE, |
| - Mr Jean-Claude LABERNEDE, | Maire de NARROSSE, |
| - Mr Michel ETCHAR, | Maire de SANGUINET, |
| - Mr Yves LAHOUN, | Maire de POUILLON, |
| - Mme Ginette SENTUC, | Maire de CAZERES-SUR-L'ADOUR, |
| - Mr Bernard SUBSOL, | Maire de PONTONX-SUR-L'ADOUR, |
| - Mr Serge DAILHAT, | Maire de CLERMONT, |
| - Mr Claude MILET, | Maire de LARRIVIERE, |
| - Mr Robert DESSALLES, | Maire de MIMBASTE, |

Etaient absents ou excusés :

- | | |
|------------------------------|--|
| - Mr Guy DUCOURNAU, | Maire de GASTES, |
| - Mme Pierrette FONTENAS, | Maire de TARNOS, |
| - Mme Lucette MARCHAND, | Maire d'OEYRELUY, |
| - Mme Christine DARDY, | Maire de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX,
et son suppléant, |
| - Mr Bernard CORRIHONS, | Maire d'ONDRES,
et son suppléant, |
| - Mr Jean-Pierre PENICAUT, | Président C.C. du Grand DAX,
et sa suppléante, |
| - Mr Jean-Pierre LAFFERRERE, | Président C.C. du Tursan - GEAUNE,
et son suppléant, |
| - Mr Jean-Paul SEBASTIEN, | Président C.C de la Haute Lande - SABRES,
et son suppléant, |

Assistaient également à la réunion, Monsieur Dominique SAVARY, Directeur du Centre de Gestion, et Monsieur Max SOUNAC, Payeur Départemental.

Monsieur Jean-Claude DEYRES procède à l'appel des membres de l'assemblée.

La séance est ouverte à 10 h 05.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2002

Le Président demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et le Président remercie l'assemblée.

II- EXAMEN DU COMPTE DE GESTION

Monsieur Jean-Claude DEYRES donne la parole à Monsieur Max SOUNAC, Payeur Départemental.

Ce dernier précise qu'après vérification, le compte de gestion et le compte administratif du Centre de Gestion sont en totale conformité. Le compte de gestion 2002 n'appelle donc aucune remarque.

Le Conseil d'Administration se félicite de cette parfaite concordance.

III- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Monsieur Jean-Claude DEYRES donne lecture du compte administratif 2002 du Centre de Gestion ainsi que de l'analyse du compte administratif 2002 réalisé par les services du Centre de Gestion.

>>-<<

ANALYSE COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Le Compte Administratif 2002 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **665 183,37 €** qu'il faut rapprocher de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2001, qui était de **502 796,45 €**.

Sur cet excédent de fonctionnement 2002 de **665 183,37 €**, **99 051,85 €** seront affectés au besoin de financement de la section d'investissement au titre de l'année 2003, le solde soit **566 131,52 €** étant affecté en report de fonctionnement.

I- PRESENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2002

A- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : **78 721,02 €**

- Dépenses réelles d'investissement :	65 246,61 €
- Déficit d'investissement 2001 :	13 474,41 €

Le total des dépenses d'investissement en opérations réelles, s'élève à la somme de **65 246,61 €**.

- 16 Remboursements d'emprunts :	29 765,57 €
- 21 Immobilisations corporelles :	35 481,04 €

Les dépenses d'équipement du compte 21 correspondent aux dépenses suivantes :

- 212 Agencement et aménagement terrain (parking) :	991,96 €
- 2135 Installations générales agencement :	3642,71 €
- 2183 Matériel de bureau et informatique :	22 246,46 €
- 2184 Mobilier :	8 599,91 €

Un effort significatif a été réalisé avec l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers. Le renouvellement d'une grande partie de notre parc informatique a été effectué au cours des dernières années mais il faudra continuer à suivre l'évolution des logiciels.

Une recherche est en cours concernant les logiciels médecine et GRH. S'agissant de la médecine, il faut absolument évoluer et prévoir l'équipement informatique dans l'avenir de chaque médecin. Ce produit devrait être compatible et ce serait l'idéal avec le produit GRH.

Le service des concours a commandé le nouveau logiciel concours à la société KOALA. Le produit devrait être livré courant mars.

Le CDG va devoir prendre en 2003 des décisions très importantes en matière d'logiciels. Ces choix vont nous engager pour les quatre années à venir. Il

faut préciser que ces décisions ne seront pas faciles à prendre compte tenu de l'évolution ultra rapide de la technologie informatique.

De même, il paraît urgent en 2003 d'anticiper l'évolution du service archives en étroite relation avec les services du Conseil Général et de l'Etat.

Au titre de l'année 2003, la priorité réside dans le déménagement du service médecine. Il est en effet impossible de fonctionner dans les conditions actuelles. Dès ce déménagement effectué, nous proposerons une réorganisation sommaire des locaux actuels pour éviter que dans certains services, quatre ou cinq agents travaillent dans le même bureau.

Enfin, en 2003, nous inscrirons un crédit pour continuer l'étude relative au réseau Extranet Landais en partenariat avec l'Association des Maires, l'ADACL, l'ALPI et le Conseil Général.

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes d'investissement s'élève à la somme de 82 157,13 € se décomposant comme suit :

- Recettes réelles de fonctionnement :	68 682,72 €
- R 1068 affectation :	13 474,41 €

Décompositions recettes réelles de fonctionnement :

- 10 Dotation fonds divers réserves :	14 600,52 €
- Recettes réelles d'ordre :	
. 28 Amortissement des immobilisations :	54 082,20 €

Compte tenu des dépenses d'investissement réalisées, à savoir **78 721,02 €** des recettes d'investissement réalisées 82 157,13 €, soit un excédent de 3 436,11 € et prenant en compte les besoins de financement de la section d'investissement de 102 487,96 €, 99 051,85 € seront affectés à la section d'investissement au titre du budget primitif 2003.

Cette somme sera financée par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé, à savoir **665 183,37 €**, au titre de l'année 2002.

Au titre de l'année 2003, outre le déménagement du service médecine et l'aménagement des nouveaux locaux, nous continuerons nos efforts en matière d'équipements informatiques (logiciels, serveurs, micro, etc...).

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2002 s'élèvent globalement à la somme de **5 485 889,12 €** pour des recettes de fonctionnement globales de **4 820 705,75 €**.

L'excédent global de fonctionnement de l'année 2002 s'élève à 665 183,37 €, l'excédent global de fonctionnement de 2001 s'élevait, quant à lui, à la somme de 502 796,45 €.

La répartition de la totalité des dépenses de fonctionnement s'effectue comme suit :

- 011 charges à caractère général :	360 687,24 €
- 012 charges de personnel :	4 203 443,17 €
- 65 autres charges gestion courante :	171 500,12 €
- 66 charges financières :	8 045,11 €
- 67 charges exceptionnelles :	22 947,91 €
- 68 dotation aux amortissements :	54 082,20 €
<u>TOTAL :</u>	<u>4 820 705,75 €</u>

Le budget du Centre de Gestion est essentiellement un budget de personnel, soit 4 203 443,17 € au titre de l'année 2002, en particulier avec le développement depuis quatre ans du service de remplacement.

Comme vous le constaterez à la lecture des documents établis par le service de remplacement et le service paye et comptabilité, le service de remplacement est en plein développement. En 2002, les dépenses remboursées par les collectivités, y compris frais de gestion 6 % versées au Centre de Gestion, étaient de **2 782 916,82 €**.

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent globalement à la somme de **5 485 889,12 €** se décomposant comme suit :

- Recettes de fonctionnement totales exercice 2002 :	4 983 092,67 €
- Excédent de fonctionnement reporté :	502 796,45 €

Examen des recettes de fonctionnement totales exercice 2002 : 4 983 092,67 €

- 70 produit des services :	4 794 820,22 €
- 74 dotations et participations :	108 254,73 €
- 013 atténuation de charges :	79 939,56 €
- 77 produits exceptionnels :	78,16 €
- <u>70 produit des services :</u>	<u>4 794 820,22 €</u>

€	* 7061 cotisations collectivités affiliées :	1 105 556,12
	* 70632 produits gestion contrats assurances :	182 154,86 €
	* 70633 remboursement convention concours :	6 826,09 €
	* 70638 autres conventions et remboursements :	239 870,40 €
	* 7068 prestations médecine :	438 822,47 €
	* 70842 mise à disposition du personnel :	2 782 916,82 €
	* 7085 remboursement coût lauréat :	2 517,26 €
	* 7086 transfert ressources CNFPT :	10 627,00 €
€	* 7088 autres produits (archives) :	25 529,20

Le produit de la cotisation Centre de Gestion a continué d'augmenter en 2002 :

- Prévu en 2002 :	1 036 655,00 €
- Réalisé :	1 105 556,12 €

Soit + 68 901,12 €

Il faut signaler l'importance des autres recettes, notamment :

- 70632 produit gestion contrats assurances :	182 154,86 €
- 7068 autres prestations service médecine :	438 822,47 €
- Service remplacement :	2 782 916,82 €

Sans oublier les conventions avec la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, la convention CNFPT et les recettes archives.

L'augmentation des recettes nettes hors cotisations est primordiale. Grâce au travail des différents services, nous obtenons des résultats qui ne correspondent pas à l'activité normale d'un Centre de Gestion, dans un département de 330 000 habitants.

- <u>74 Dotations et participations</u> :	108 254,73 €
* 746 contribution personnel privé d'emploi :	5 270,82 €
* 7471 subvention participation Etat :	87 986,47 €
* 7473 subvention et participation département :	10 622,71 €
* 7478 subvention et participation autre organisme :	4 374,73 €
- <u>013 Atténuation de charges</u> :	79 939,56 €
- <u>77 Produits exceptionnels</u> :	78,16 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2002 ont atteint 4 983 092,67 € auxquelles il faut ajouter l'excédent antérieur reporté au 002 de 502 796,45 €, soit globalement 5 485 889,12 €.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de manière conséquente. Il faut signaler l'augmentation significative des recettes hors cotisations. Le service de remplacement a connu en 2002 un succès considérable qui va perdurer au titre de l'année 2003, je l'espère.

Il faut noter les recettes importantes de l'article 70638, autres conventions et remboursements, pour un montant de 239 870,40 €, 83 845 € viennent du versement au titre de l'année 2002 par le Conseil Général d'une aide au démarrage du service remplacement pour les personnels des CCAS et des CIAS, en particulier pour la formation.

Ces résultats dégagant un excédent global de 665 183,37 € vont nous permettre d'affecter 99 051,85 € au financement de la section d'investissement et le solde, à savoir, 566 131,52 €, en report de fonctionnement disponible pour le budget primitif.

>>-<<

Monsieur Jean-Claude DEYRES donne également lecture des bilans financiers du service archives, du service aide de gestion en matière d'assurance, du service médecine, du service mutuelle et du service remplacement.

S'agissant du service remplacement, il commente point par point le document de synthèse réalisé par le service remplacement au titre de l'année 2002.

Après lecture de ces différents documents et une discussion très large sur le compte administratif 2002, Monsieur Jean-Claude DEYRES propose à Monsieur François CAILLE, doyen de la séance, d'assurer la présidence du Conseil d'Administration lors du vote relatif à l'approbation du compte administratif 2002.

Excepté l'abstention de Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion, à l'unanimité, les membres présents approuvent le compte administratif 2002 du Centre de Gestion.

Monsieur Jean-Claude DEYRES remercie le Conseil d'Administration pour ce vote unanime et demande à Monsieur Dominique SAVARY, Directeur du Centre de Gestion, de remercier ses services pour la qualité de leur travail et les résultats 2002 des différents services obligatoires et facultatifs.

IV- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Jean-Claude DEYRES donne lecture du débat d'orientations budgétaires concernant le futur budget 2003.

>>-<<

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2003

La situation financière du Centre de Gestion est bonne puisque sur un excédent de fonctionnement 2002 de 665 183,37 €, 99 051,85 € seront affectés au besoin de financement de la section d'investissement au titre de l'année 2003, le solde soit 566 131,52 € étant affecté en report de fonctionnement.

Au titre de l'année 2003, le taux de la cotisation a été fixé par décision de notre Conseil d'Administration à 1,20. Sur la base d'un taux de cotisation de 1,15, le produit de la cotisation versée a été de 1 105 556,12 €.

Un tableau ci-annexé permet d'examiner l'évolution du taux de la cotisation ainsi que de son produit depuis 1992.

Un autre document permet de comparer notre taux de cotisation 2003 à celui des centres de gestion voisins.

Il faut rappeler qu'en 1994, le taux de la cotisation fixé depuis 1990 à 1,20 a été ramené à 1 % en raison des excédents trop importants de l'époque. Ainsi, au titre de l'année 2003, nous retrouvons en fait le taux de cotisation de 1994. Il est à noter qu'entre temps, les effectifs des fonctionnaires et agents de droit public et autres gérés ont presque doublé et que, compte tenu des évolutions législatives et réglementaires, les missions dévolues aux centres de gestion ont très sensiblement évolué :

- Transfert des concours
- Transfert de la mission emploi
- Secrétariat des conseils de discipline
- Généralisation des services remplacement dans les CDG
- Création de services prévention
- Compétence GPEC

Dans notre département, les services rendus aux collectivités affiliées mais également non affiliées ont été démultipliés de manière conséquente et constante.

Si l'évolution du taux n'appelle pas de commentaire particulier, il faut s'attacher à analyser l'évolution du produit de la cotisation et donc de sa base.

Sur les trois dernières années 2000 – 2001 – 2002, le nombre de fonctionnaires et d'agents de droit public a augmenté de manière régulière.

Cela est dû en très grande partie à l'effet 35 heures, mais également à l'implication très forte du secteur public local en matière de gestion des services, même si un examen de la cotisation versée collectivité par collectivité réserve parfois quelques surprises.

En effet, dans notre département, les collectivités ont largement utilisé en matière de personnel les possibilités offertes par le congé de fin d'activité, la cessation progressive d'activité mais également le dispositif nouveaux services – nouveaux emplois issus de la loi AUBRY.

S'agissant des emplois-jeunes, l'année 2003 devrait être marquée par la pérennisation d'un noipmbre important de ces emplois, les collectivités ayant souvent anticipé sur des départs en retra&irte ou pré-retraite grâce à l'aide de l'Etat et parfois du Conseil Général et profité de cette possibilité législative pour anticiper sur la création de certains services.

En 2003, 120 à 150 emplois-jeunes devraient être nommés stagiaires dans les collectivités affiliées.

Ce processus devrait perdurer à un rythme soutenu dans les quatre ans qui viennent, même si l'abandon du plan d'aide et d'accompagnement à la pérennisation par l'actuel gouvernement va mettre en difficulté certaines collectivités, notamment les plus petites dans certains secteurs géographiques difficiles.

Si certaines tensions sur l'emploi public se font sentir au niveau national, notamment en raison de l'augmentation des charges patronales employeur (CNRACL), la tendance dans les Landes est au recrutement constant dans certains secteurs prioritaires.

Cela concerne le secteur social avec l'APA. Ce nouveau dispositif a permis des créations d'emplois importantes dans les logements-foyer et les maisons de retraite en 2002, mais également dans les CCAS ou CIAS (aides-ménagères et auxiliaires de vie).

En 2002, conformément à la volonté du Conseil Général et de la DDASS, la maison de retraite associative de Gamarde a été rattachée au logements-foyer de Montfort géré par la Communauté des Communes. Ce processus a concerné l'ancienne maison de retraite associative de Peyrehorade qui est depuis le 1^{er} janvier 2003, gérée par le CCAS de Peyrehorade. En 2004, si tout va bien, la maison de retraite de Samadet devrait rejoindre le giron du service public.

Une réflexion est en cours concernant le personnel de l'Association Félix Arnaudin.

Cette municipalisation a concerné et concernera également le secteur petite enfance. Dès le 1^{er} janvier 2003, les villes de Biscarrosse et de Capbreton ont décidé de reprendre en gestion publique le secteur petite enfance (crèches, haltes-garderies).

Au-delà, le développement de l'intercommunalité, communautés de communes et communautés d'agglomération se traduit toujours pour le moment par des recrutements et des transferts vers ces EPCI. Le développement des grands syndicats est manifeste. Ce phénomène concerne globalement les syndicats d'ordures ménagères mais également le SYDEC.

L'intercommunalité va continuer de bouleverser durablement l'organisation des services publics territoriaux dans notre département.

Les bases de la cotisation du Centre de Gestion vont continuer de progresser ; cependant, il est indispensable de maintenir les équilibres financiers actuels de nos services facultatifs.

Le service remplacement, le service d'aide de gestion en matière d'assurance, le service médecine et prévention, le service archives, les partenariats avec l'Etat, la CNRACL, le CNFPT, le Conseil Régional et le Conseil Général nous apportent des recettes indispensables au fonctionnement du Centre de Gestion.

Il nous faut maintenir ces conventionnements mais se pencher sur leur évolution.

Les collectivités font de plus en plus appel à nos services, compte tenu de la complexification des règles juridiques applicables en matière de personnel.

Nos services doivent donc être de plus en plus performants.

Au titre de l'année 2003, nous aurons à affirmer des choix d'équipements informatiques, d'organisation de service, et à anticiper sur l'évolution du cadre juridique des collectivités.

Je pense notamment aux profondes évolutions du statut de la fonction publique territoriale annoncées avec l'application des Directives Européennes dans le droit de la fonction publique.

De plus, le Centre de Gestion sera concerné directement par l'évolution des textes relatifs aux marchés d'assurances.

Le chantier des retraites aujourd'hui, celui de la décentralisation demain, le désengagement de l'Etat, les modifications envisagées des compétences des centres de gestion vont nous amener à nous positionner différemment sur le territoire.

Les collectivités affiliées et non affiliées vont devoir faire appel à des services spécialisés de très haut niveau qui seront, soit ceux d'un centre de gestion, soit ceux de sociétés spécialisées, la seule différence sera le coût supporté par les collectivités.

Le transfert des concours (technicien territorial dès 2004), le transfert de la compétence emploi, l'affirmation de la compétence GPEC au Centre de Gestion, traduisent, d'ores et déjà, l'évolution future du cadre juridique des centres de gestion.

Il est donc indispensable d'améliorer la qualité de nos services au regard de ces bouleversements présents et à venir.

Le Centre de Gestion doit travailler en 2003 avec ces partenaires institutionnels à ces évolutions.

De ces partenariats va dépendre la pérennisation de certains de nos services.

Le budget 2003 va traduire ces choix. Il nous faut réfléchir à nos nouveaux modes de gestion et à nos futurs outils, notamment informatiques.

En outre, sans attendre le futur projet de la maison des communes, il est indispensable de prévoir le déménagement du service médecine pour envisager un réaménagement sommaire de l'actuel bâtiment et permettre ainsi à nos services de retrouver des conditions de fonctionnement acceptables.

Ces améliorations des conditions de travail des salariés sont une priorité, même s'il nous faudra travailler à l'informatisation du dossier médical des agents, à l'informatisation et à la scannérisation des archives, à la scannérisation des dossiers du personnel (6 000 dossiers), sans parler de l'expérimentation par la CNRACL du dossier de retraite virtuel.

Ces changements seront abordés avec sérénité en essayant de prendre des garanties juridiques et techniques indispensables, problème par problème, dans le cadre d'une cohérence informatique. Il est indispensable de maîtriser les choix technologiques et d'organisation car il nous faut maîtriser les coûts financiers.

De plus en plus, la solution dossier par dossier réside dans la mutualisation entre établissements publics en particulier avec nos collègues des centres de gestion d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Ce travail en commun expérimenté dans le cadre du site Internet sera prolongé y compris dans les Landes avec le projet d'Extranet départemental.

Le budget primitif 2003 va traduire ces orientations. Toute nouvelle dépense doit être couverte par la création de nouvelle recette ou la suppression de dépense inutile. Non seulement nous devons maîtriser nos dépenses tout en pérennisant nos emplois précaires, mais il nous faut augmenter impérativement et de manière pérenne nos recettes hors cotisations.

L'excédent cumulé de l'année 2003 doit donc augmenter car nous allons, je l'espère, participer au financement de la future Maison des Communes, mais de plus en plus, cet excédent doit nous permettre de prendre en compte les évolutions inéluctables des missions dévolues aux centres de gestion.

EVOLUTION DU TAUX ET DU PRODUIT DE LA COTISATION DU CDG 40

ANNEE	TAUX	RECETTE	
		€	FF
2003	1.20		
2002	1.15	1 105 556.12	7 251 972.76
2001	1.15	1 037 693.73	6 806 824.68
2000	1.15	953 913.08	6 257 259.59
1999	1.10	836 513.38	5 487 168.10
1998	1.10	808 133.85	5 301 010.56
1997	1.00	677 517.64	4 444 224.36
1996	1.00	643 987.44	4 224 280.71
1995	1.00	616 084.76	4 041 251.08
1994	1.20	654 026.45	4 290 132.25
1993	1.20	647 202.08	4 245 367.35
1992	1.20	562 915.12	3 692 481.11

**ETAT DES TAUX DE LA COTISATION 2003
DES CDG VOISINS**

CDG	TAUX GLOBAL
24	0.91
32	1.70
33	1.10
40	1.20
47	1.16
64	1.30
65	1.20

>>-<<

Comme indiqué dans ce document, le Centre de Gestion a mené une étude concernant l'évolution du taux et du produit de la cotisation du Centre de Gestion depuis 1992. De même, il est indiqué le taux de la cotisation 2003 des centres de gestion voisins.

Monsieur Jean-Claude DEYRES soumet au vote de l'assemblée ces orientations budgétaires 2003.

A l'unanimité, après un large débat relatif notamment aux projets de décentralisation du gouvernement RAFFARIN, le Conseil d'Administration approuve les orientations budgétaires 2003 du Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude DEYRES demande si l'assemblée a des questions à poser.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h 25.

Fait à SAINT-SEVER, le 4 mars 2003

Le Président,

Monsieur Jean-Claude DEYRES

Les Vice-Présidents,

Les membres,